

# JEU CONCOURS SALON 2017

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

**ANATEC** « société organisatrice »

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : **523965838**

Dont le siège social est situé au **8 rue du Sentier 75002**

Organise du **13 Juin 2017 à 9 h 00** au **20 Juin à 19 h 00**, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **JEU CONCOURS SALON 2017** » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en **en mentionnant votre état civil, numéro de téléphone ainsi que votre Email.**

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique.

## ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

**153 gagnants** seront tirés au sort dans la **journée** suivant la fin du jeu.

Les gagnants recevront seront contactés dans les **Trois** jours suivant le tirage au sort, lui

confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de **15** jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 153 gagnants parmi les participants ayant **renseignés leurs états civils, numéro de téléphone, ainsi que leurs adresses emails.**

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots (1) :

- 1000 euros \* pour la 1ere position
- 500 euros \* pour la deuxième position
- 200 euros \* pour la troisième position
- 150 tirés au sort gagnant 20 euros\* à l'enregistrement de leurs coordonnées lors d'une simulation.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation des lots par les gagnants.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT**

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice ou sur l'adresse suivante : <https://static.wesave.fr/reglement-jeu-concours-salon-2017.pdf> spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu ou auprès

\*les montants seront effectués par virement sur votre compte courant

(1) A condition d'un minimum de participants pour le 1<sup>er</sup> lot (1000 euros), 100 participants pour le 2eme lot (500 euros) et 50 participants pour le 3eme lot (200 euros)

*Pour déposer un règlement complet facilement et rapidement, contactez [hello@kontestapp.com](mailto:hello@kontestapp.com)*